

Concession de travaux ayant pour objet la conception, la réalisation, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un centre de divertissement aquatique, thermal et ludique à destination d'un public familial à Chaudfontaine.

I.D.: 89858846

Data publicarii	24.11.23	Coduri CPV	45212000
-----------------	----------	------------	----------

Descriere: La Commune de Chaudfontaine souhaite donner en concession de travaux la parcelle de terrain de l'ancienne piscine de Chaudfontaine, cadastrée section C numéro 165G, et la parcelle 189A (à destination de parking) à un opérateur économique privé, chargé de construire et d'exploiter un centre de divertissement aquatique, thermal et ludique à destination d'un public familial offrant des activités de baignade originale adressée à un large public avec une offre enfant dédiée. Ce centre de divertissement devra s'inscrire dans l'offre déjà présente sur le territoire communal, en tenant compte notamment de la présence à proximité des Thermes de Chaudfontaine mais pourra offrir un néanmoins proposer des activités wellness à destination du grand public. Les soumissionnaires jouiront d'une grande liberté dans le choix des concepts, et des solutions techniques et architecturales dans la limite des prescriptions du cahier des charges, et en conséquence porteront la pleine responsabilité de ces solutions. La présente concession de travaux porte ainsi sur une mission complète (avec "full service") comprenant la conception (y compris toutes les études, relevés, analyses et demandes d'autorisations nécessaires), les travaux de démolition, de construction et d'aménagement, le financement de l'ensemble de l'opération, la maintenance et l'entretien du Site et des abords sur toute la durée de la concession ainsi que la gestion et l'exploitation du Site, et ce, sous la responsabilité exclusive du concessionnaire. Le marché est passé sous la forme d'une concession de travaux. La contrepartie des investissements financés par le concessionnaire consiste dans le droit d'exploiter les ouvrages. Le pouvoir adjudicateur ne participe pas au financement du projet et ne contribue pas aux risques d'exploitation en versant une contrepartie financière au concessionnaire.
